

Fiche-action n°S6

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Intégrer des informations spécifiques aux personnes handicapées dans le Plan officiel des Trois-Chêne »

Situation et justification :

La commune de Chêne-Bourg dispose, dans ses lieux publics, de plusieurs infrastructures destinées aux personnes handicapées. Elles permettent par exemple de faciliter leur accès et leur mobilité dans des parcs, à la mairie, dans la salle communale, dans des écoles, dans les rues, à la proximité de commerces¹. Ces infrastructures facilitent la bonne intégration des personnes handicapées dans la commune et plusieurs d'entre elles contribuent à améliorer la sécurité de leurs déplacements.

Au niveau cantonal, il existe des supports d'information spécialisés pour les personnes handicapées. Le « Guide annuel de Genève pour personnes handicapées »² fournit sur plus de 300 pages des informations pratiques et concises qui concernent toutes les communes du canton de Genève. Des associations sont actives et ne manquent pas de transmettre à leurs membres des recommandations pratiques en relation avec leur handicap.

Au niveau plus local, des articles de presse parus dans le journal « Le Chênois » ont fait cas des principaux aménagements créés à l'attention des personnes handicapées.

Pour les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public », il serait cependant intéressant de compléter cette panoplie d'informations en introduisant, dans le Plan officiel des Trois-Chêne, des informations concrètes sur les principaux aménagements qui existent à Chêne-Bourg, Thônex et Chêne-Bougeries.

Objectifs visés :

Contribuer à la bonne intégration des personnes handicapées dans les Trois-Chêne :

- en les informant de manière synthétique sur les principaux aménagements existants ;
- en sensibilisant les personnes valides au travers de l'importance qu'accorde la commune aux personnes handicapées.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Cette action trouve sa justification dans deux postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse³. Ces postulats concernent respectivement la « répartition équitable, égalité des chances » et le « renforcement de la cohésion sociale » :

- Postulat 4c : « L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée ».
- Postulat 5a : « Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes ».

Descriptif et mise en place de l'action:

- Le plan étant édité par l'Etat de Genève (Service du cadastre), il convient de s'assurer de la procédure à suivre et des éventuels coûts pour permettre le rajout de données dans la prochaine édition du plan.

¹ Des exemples concrets d'infrastructures figurent dans la fiche-action n°S5 de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » (paragraphe « Situation et justification »).

² Guide édité par l'Association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) ; il est également téléchargeable sur le site www.hau-ge.ch.

³ Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération (<http://www.bfs.admin.ch>, chapitre développement durable)

- Il est nécessaire d'obtenir l'accord des communes de Chêne-Bougeries et Thônex afin que l'action concerne les trois communes.
- Le choix des informations à faire figurer sur le plan des Trois-Chêne pourrait être déterminé avec la collaboration active d'handicapés membres de l'HAU⁴ ;
- au final sur le plan, il pourrait s'agir d'apposer de petits logos et/ou des points de couleur, la signification de ces marques pouvant se trouver au recto ou au verso du plan (la mise en page actuelle du verso peut être facilement revue pour permettre d'introduire de nouvelles données).

En marge de cette action, afin de promouvoir les facilités prévues pour les personnes handicapées à l'occasion des fêtes organisées sur la commune de Chêne-Bourg, les membres de l'Atelier souhaitent que les organisateurs de manifestations dans la commune soient invités à placer dans leurs publicités (affiches, flyers), la phrase « Accessible aux handicapés ».

Calendrier :

A évaluer avec les autres communes des Trois-Chêne de manière à ce que cette action se réalise dans le cadre de la préparation de la nouvelle édition du Plan officiel des Trois-Chêne.

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'information, le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

- Le Service du cadastre
- Les autorités des communes de Thônex et Chêne-Bougeries (en tant que partenaires pour déterminer les informations et assurer le co-financement pour la réalisation du plan)

Budget :

A préciser selon la procédure éventuellement demandée par le Service du Cadastre. Les éventuels surcoûts devront être répartis entre les communes des Trois-Chêne.

Indicateurs de développement durable :

- Enquête auprès des handicapés concernant l'utilité de l'action.

Suivi et amélioration continue :

En tenant compte des remarques et appréciations recueillies à l'issue de la première édition du plan qui inclura ces nouvelles données, évaluer avec les autres communes des Trois-Chêne les améliorations à faire et les nouvelles informations qui seront à introduire dans l'édition suivante.

⁴ Cette contribution possible a été évoquée par M. Kurt Mäder, un responsable de l'Association HAU (Association Handicap Architecture Urbanisme - Boulevard Helvétique 27 - 1207 Genève - Tél. 022 737 08 08 - info@hau-ge.ch) lors d'un entretien avec ECO21, décembre 2006.